



RPN du 17 décembre 2013

## SALAIRES 2014 :

**Après la pause fiscale..... la pause salariale !!**

*2014 : Une année très particulière selon l'Employeur,*

*Le salaire de la peur selon la CFTC .....*

Pour l'Employeur, l'année 2013 se termine par un satisfecit grâce à une politique salariale dynamique.

Augmentation générale de 0,54 % du coefficient de qualification, attribution de points de compétence à hauteur de 29%, cible des parcours professionnels atteint en partie : 9%.

Pour l'Employeur, cela nous conduit à un niveau d'évolution de la RMPP situé entre 2.25 et 2.50 légèrement supérieur aux directives ministérielles (2.25%).

Il est rappelé que l'évolution de la masse salariale est en augmentation constante malgré les contraintes budgétaires.

En ce qui concerne 2014, l'Employeur constate que le contexte est plombé d'incertitudes et de contraintes encore plus prégnantes.

- Prise en compte de l'objectif de réduction importante des dépenses (environ 500 millions, à charge quasi exclusive du régime général)).
- RMPP non encore fixée par l'Etat (au mieux 2,25%).
- Risques financiers possibles, eu égard aux différents contentieux en cours sur les primes d'accueil et d'itinérance ou autres litiges.
- Attente de la finalisation des objectifs COG pour 3 branches : Retraite, Recouvrement et Maladie.
- Effet report des mesures 2013 sur 2014 : 1.04 %.
- Par ailleurs, les mécanismes budgétaires inscrits dans les COG famille et Ucanss font que nous parlons désormais d'évolution de masse salariale prévisionnelle révisable chaque année.

En clair, l'étau se resserre encore un peu plus .... Les marges de manœuvre sont de plus en plus réduites.

**En conclusion, à ce stade de la négociation, l'employeur n'est pas en mesure de faire des propositions de revalorisation salariale.**

**0 % d'augmentation du point pour 2014.**



© Can Stock Photo - csp5860236

### **Positions CFTC :**

La CFTC réagit vivement à cet exposé et conteste l'analyse de l'employeur qui mélange les genres. Vouloir faire porter le chapeau aux salariés qui font valoir leurs droits en justice n'est pas acceptable.

La CFTC n'accepte pas le diktat des pouvoirs publics et les contraintes de la RMPP. Les salariés de l'Institution sont des personnels de droit privé et n'entrent en aucun cas dans la sphère de la fonction publique dont les mécanismes de salaires sont différents et où d'autres éléments particuliers sont pris en compte.

Nous rappelons que l'Institution a subi d'importantes réductions d'effectifs (plus de 15.000 postes), et que les dépenses de personnel sont nettement moins importantes que dans d'autres sphères.

Nous rappelons que le coût de l'aménagement de la classification a été évalué à 0.5% et n'a pas été distribué sur 2013.

L'UCANSS entend les revendications des organisations syndicales mais ne peut que répéter les raisons de cette décision de non revalorisation salariale. Selon l'Ucanss, des évolutions restent possibles et elle propose donc de ne pas clore définitivement la négociation, dans l'attente de plus de lisibilité, pour une éventuelle reprise des négociations en 2014. Pour les 0.5%, ceux-ci sont intégrés à la négociation sur l'aménagement de la classification.

La CFTC s'interroge sur le rôle du COMEX et sa capacité à faire entendre au ministère les réalités de terrain (prise en compte des efforts des salariés : restructurations, fusion, adaptation aux nouvelles législations, ...). Les salariés s'impatientent et ne comprennent pas ce peu d'intérêt qu'on leur porte.

**La CFTC met en garde nos dirigeants sur les conséquences d'une telle décision....**

**Nous demandons que le COMEX prenne ses responsabilités.....il ne suffit pas de vouloir, encore faut-il agir.....**

**LA SITUATION EST VRAIMENT BLOQUEE, UNE ACTION FORTE DE L'ENSEMBLE DES SALARIES DEVIENT VRAIMENT INDISPENSABLE POUR FAIRE ENTENDRE SES DROITS.**